

SYNTHÈSE
JUN 2017

PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS AUX CONSEILS CITOYENS

—
Enquête
nationale

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

Avec le soutien de



cget

Choisir
l'intérêt
général



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS QU'EST-CE QU'UN CONSEIL CITOYEN ?	2
POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?	3
GRANDS CONSTATS & PRÉCONISATIONS	4
PROFIL DES ASSOCIATIONS SIÉGEANT DANS LES CONSEILS CITOYENS	5
QUI REPRÉSENTE LES ASSOCIATIONS AU CONSEIL CITOYEN ?.....	8
FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS.....	9
MODALITÉS D'ACCÈS DES ASSOCIATIONS AUX CONSEILS CITOYENS.....	11
LE RAPPORT DES ASSOCIATIONS AU CONSEIL CITOYEN	14
CONSEILS CITOYENS ET POLITIQUE DE LA VILLE	17

AVANT- PROPOS

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL CITOYEN ?

Créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les conseils citoyens doivent être « mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. [...] Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. ».

Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : d'une part, des habitants du quartier concerné et d'autre part, des représentants d'associations et acteurs locaux :

Le collège «habitants»

Sans qu'un pourcentage ne soit imposé, le collège «habitants» doit constituer à minima 50% des membres du conseil citoyen. Ce collège «habitants» doit, par sa composition, garantir la parité entre les femmes et les hommes. Il doit également tendre à être représentatif des différentes composantes de la population du quartier. Il doit plus particulièrement permettre de donner une plus grande place aux jeunes et renforcer ainsi leur participation à la vie démocratique.

Le collège «associations et acteurs locaux»

Ce collège permet de garantir la représentation d'associations et de collectifs directement implantés dans le quartier prioritaire concerné et d'acteurs de terrain, exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du contrat de ville : il peut s'agir, par exemple, des commerçants, de petites entreprises ou encore de médecins et professions paramédicales installés dans le quartier..

POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?

Notre participation au comité national de suivi des conseils citoyens et l'implication d'un certain nombre de nos réseaux membres au sein même des conseils ou à leurs côtés nous ont permis de constater un besoin préalable de connaissances pour mener une réflexion approfondie sur la participation associative à la co-construction de la politique de la ville via les conseils citoyens.

Le Mouvement associatif a fait de la question du dialogue civil et de la co-construction des politiques publiques une de ses priorités dans le cadre de son programme d'actions 2016-2018.

Il est intéressant de noter qu'hormis dans le champ de la politique de la ville, rares sont les instances qui rassemblent en leur sein à la fois des représentants associatifs, porte-parole des dynamiques collectives à l'œuvre dans le territoire et des citoyens, pour partie tirés au sort, qui s'expriment en leur nom propre. A ce stade, les travaux sur les conseils citoyens se sont principalement focalisés sur le profil des individus mobilisés sans faire la distinction entre ceux qui siègent au titre de leur association et ceux qui siègent à titre personnel.

Loin d'épuiser le sujet de la participation des associations aux conseils citoyens, cette enquête nous donne des tendances et des indications que d'autres travaux plus consolidés et représentatifs, viendront, nous l'espérons, contredire, étoffer ou compléter. Ce travail vise davantage à dégager des problématiques et des questionnements à partager avec l'ensemble des acteurs. Pour le monde associatif dans sa diversité, les « conseils citoyens » entrent en résonance avec les enjeux de co-construction de plus en plus discuté d'un point de vue théorique mais plus rarement d'un point de vue de la pratique.

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

Dans une première phase, un questionnaire en ligne à destination des associations siégeant dans les conseils citoyens a été diffusé afin de recueillir un maximum d'informations sur leur profil, leur implication et l'appréciation qu'elles font de leur participation à ces instances. Le questionnaire a fait l'objet de 208 réponses valides.

Le questionnaire s'est attaché en premier lieu à préciser le profil des associations participantes : thématique(s) d'action, budget, employeuse ou non, appartenance à un réseau ou une fédération... Ensuite, il s'agissait de recueillir le ressenti des représentants associatifs sur leur participation aux conseils citoyens : leur vision de leur rôle dans le conseil, la coopération avec les citoyens, ce que cela produit comme évolution dans leur relation avec les pouvoirs publics et les habitants du quartier...

En parallèle de l'enquête en ligne, 9 entretiens ont été réalisés en Bourgogne Franche-Comté, dans le Grand Est et les Hauts de France pour compléter les travaux avec des monographies de responsables associatifs participants au conseil citoyen.

PRÉCAUTIONS MÉTHODOLOGIQUES

Comme indiqué plus haut, cette enquête a fait l'objet de 208 réponses valides. Bien qu'ayant une portée nationale, elle a bénéficié d'un meilleur relais dans certaines régions qui sont de fait mieux représentées dans l'échantillon : Haut de France, Bourgogne Franche-Comté, Occitanie...

A l'inverse, les territoires ultra-marins sont très largement sous représentés. Par ailleurs, les fichiers des participants aux conseils citoyens n'existant pas de façon centralisée, nous avons dû mobiliser de nombreux réseaux pour les atteindre : les réseaux associatifs du Mouvement associatif, les délégués du préfet, les réseaux spécialisés de collectivités, la fédération des centres sociaux... L'ensemble de ces éléments constitue autant de biais potentiels qu'il convient d'avoir à l'esprit pour analyser ces résultats.

GRANDS CONSTATS & PRÉCONISATIONS

CLARIFIER LA REPRÉSENTATION ASSOCIATIVE DANS LES CONSEILS CITOYENS

Il nous semble primordial que les associations, en tant que personnes morales, soient considérées comme membres à part entière du conseil citoyen et non uniquement par le biais d'un de leurs bénévoles ou salariés. De telles dispositions pourraient être inscrites dans le cadre légal, au même titre que les règles qui définissent la sélection des membres du collège « habitant »

PRÉCISER LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COLLÈGE « ACTEURS LOCAUX »

Sachant que l'un des objectifs majeurs des conseils citoyens est de permettre aux différents points de vue de s'exprimer pour davantage de vitalité démocratique, favoriser un égal accès aux conseils citoyens à l'ensemble des associations des quartiers prioritaires est une des questions sur laquelle les pouvoirs publics et les acteurs devront travailler pour préparer convenablement les prochains renouvellements.

RÉUSSIR L'AUTONOMISATION DES CONSEILS CITOYENS

Les pouvoirs publics restent encore très impliqués dans l'animation des conseils citoyens dans 2/3 des cas. Le fait que les conseils citoyens aient été mis en place par les pouvoirs publics explique pour partie ce « tropisme » mais beaucoup reste à faire pour que les conseils citoyens prennent leur autonomie, condition de leur vitalité.

PERMETTRE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT AUX CONSEILS CITOYENS DE RENFORCER LEURS LIENS AVEC LES HABITANTS ET ACTEURS DU QUARTIER

Les associations interrogées justifient leur choix de participer au conseil citoyen par une stratégie de renforcement de leurs rôles de « corps intermédiaire » entre habitants et pouvoirs publics, et de leurs liens avec les autres acteurs et habitants du quartier. Mais elles se placent peu dans une logique "apprenante" et participative leur permettant de s'intégrer pleinement au fonctionnement des conseils citoyens. Une des pistes pour améliorer la qualité délibérative des conseils citoyens serait de clarifier la façon par laquelle les associations dont l'objet social diffère des sujets traités contribuent de façon générale aux échanges.

FAIRE DU CONSEIL CITOYEN UN VÉRITABLE OUTIL AU SERVICE DE LA CO-CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Plusieurs associations membres interrogées émettent des doutes sur la capacité du conseil citoyen à influencer réellement le contrat de ville. Les modalités de travail, la fréquence et la temporalité des réunions, le niveau de « technicité » des instances de pilotage de la politique de la ville... semblent constituer autant de barrières pour les membres des conseils citoyens. Des questions, loin d'être anecdotiques, qui conditionnent la réussite de ces processus complexes et mérite qu'on s'y attarde avec beaucoup d'acuité pour réussir le pari d'associer l'ensemble des « forces agissantes » d'un quartier à son avenir.

PROFIL DES ASSOCIATIONS SIÉGEANT DANS LES CONSEILS CITOYENS

Des associations davantage tournées vers l'éducation, l'action sociale et la défense des droits et des causes

Quel est l'objet de votre association ?

Objet de l'association	Répondants (2017)	France (2012)*
Action humanitaire	2,6%	3,9%
Action sociale, santé	20,1%	10,3%
Défense des droits et des causes	20,1%	13,1%
Education, formation, insertion	29,4%	3,6%
Sport	5,7%	24,4%
Culture	6,7%	20,1%
Loisirs et vie sociale	11,3%	20,8%
Economie et développement local	4,1%	3,4%
Total	100,0%	100,0%



Parmi les répondants au questionnaire, nous observons une surreprésentation des associations « d'action sociale, santé », de « défense des droits et des causes » ainsi que des associations « d'éducation, de formation et d'insertion » comparée à leur part dans l'ensemble des associations françaises.

Il y a, au contraire, une importante sous-représentation des associations sportives, culturelles et de loisirs.

**Pour permettre une meilleure analyse des données, les résultats de l'enquête menée sont mis en comparaison avec ceux de l'enquête 2011-2012 CNRS – Centre d'économie de la Sorbonne « le Paysage associatif français ».*

Des associations aux budgets plus élevés

Quel est le budget annuel de votre association ?

Budget annuel	Répondants (2017)	France (2012)*
Moins de 1000 €	12,9%	22,0%
De 1000 à 10 000 €	16,5%	49,0%
De 10 000 à 50 000 €	13,4%	19,0%
De 50 000 à 200 000 €	18,6%	6,0%
De 200 000 à 500 000 €	9,8%	2,0%
Plus de 500 000 €	28,9%	2,0%
Total	100,0%	100,0%

La majorité des associations ayant répondu au questionnaire dispose d'un budget supérieur à 50 000 €, à l'inverse de la structure du paysage associatif français, où les associations ayant un budget de moins de 10 000 € sont largement majoritaires.

En lien avec les deux points suivants, cette observation renvoie à la nécessité d'une attention particulière à porter à la façon dont sont choisies les associations au sein des conseils citoyens.

Des associations plus employeuses



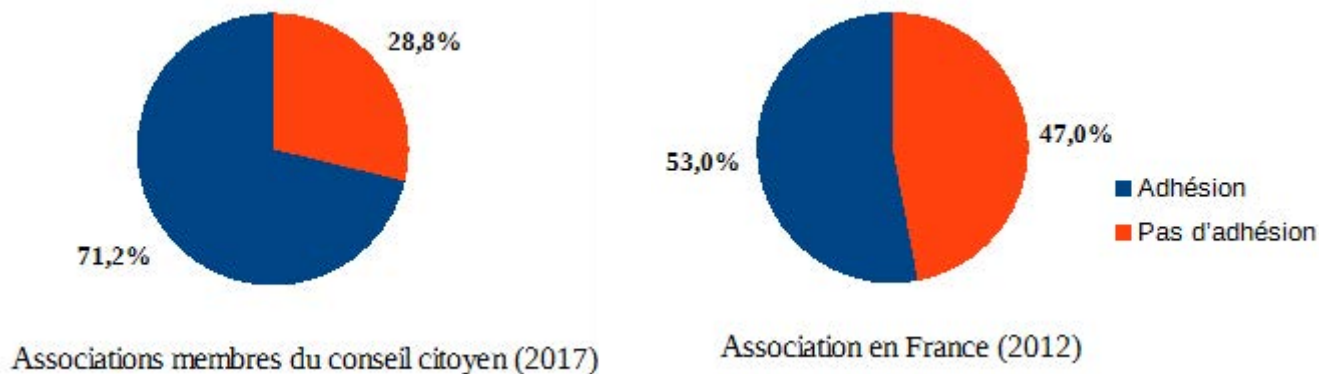
Répondants au questionnaire (2017)



Associations en France (2012)

Les associations employeuses sont également surreprésentées dans notre échantillon. A l'échelle nationale, la très grande majorité des associations (86%) ne possède pas de salariés. Or, dans le cas des associations membres des conseils citoyens qui nous ont répondu, les associations non employeuses sont minoritaires (37,9%). Les associations reposant uniquement sur des bénévoles rencontreraient-elles des difficultés particulières pour intégrer le conseil citoyen ? C'est un sujet qui mériterait d'être exploré.

Des associations plus fédérées



La part des associations fédérées au sein des conseils citoyens semble nettement plus importante que ce qu'elle est au sein de la population associative française. Cela peut résulter d'une volonté de certains réseaux soucieux d'être présents dans ces instances, mais cela doit aussi être examiné au regard des modes de sélection et de désignation.

UNE LARGE DIVERSITÉ DES TYPES D'ASSOCIATION AU CONSEIL CITOYEN

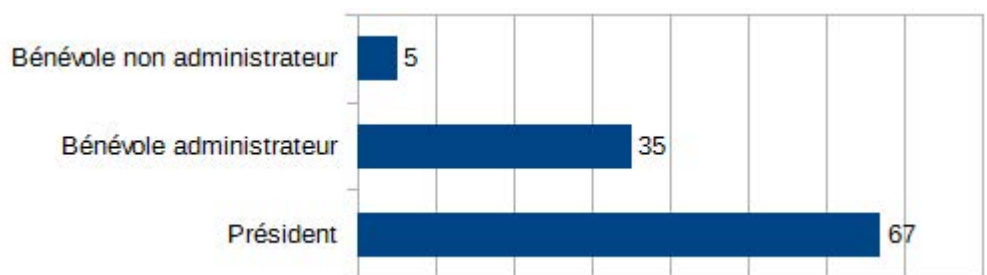
Des associations aux profils très variés cohabitent donc au sein des conseils citoyens. Elles ne forment donc pas une catégorie homogène comme nous serions tentés de le croire. On peut supposer qu'il existe des différences importantes entre les associations membres concernant leurs valeurs, leurs modes d'organisation et leurs attentes vis à vis du conseil citoyen. Ces associations aux profils différents parviennent-elles à collaborer ? Interagissent-elles différemment avec les membres habitants ? Une observation plus fine des conseils citoyens permettrait de mieux saisir les relations qui se jouent entre associations au sein du conseil citoyen et faciliter ainsi leur coopération.

QUI REPRÉSENTE LES ASSOCIATIONS AU CONSEIL CITOYEN

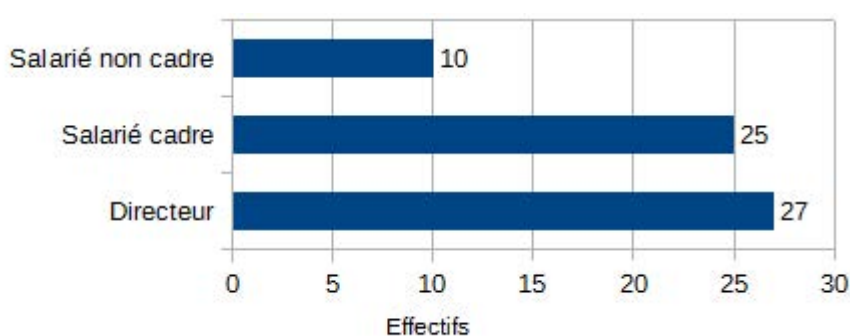
Une représentation associative majoritairement assurée par des bénévoles

Occupez-vous une fonction particulière dans votre association ? Si oui, laquelle ?

Bénévoles
(63,3%)



Salarié
(36,7%)



La représentation des associations au conseil citoyen est assurée très majoritairement par des bénévoles. La majorité des représentants bénévoles sont des présidents d'association, ceci dénote que cette participation est davantage considérée comme une représentation politique que technique. On constate cependant une différence marquée entre les associations non employeuses et employeuses, plus de la moitié de ces dernières était représentée par un salarié au conseil citoyen. Les salariés qui représentent leur association au conseil citoyen sont plus souvent des directeurs ou des cadres.

FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

La loi du 21 février 2014 de programmation de politique de la ville tente d'instaurer un investissement équivalent des membres habitants et des membres associatifs au conseil citoyen. Pour cela, elle demande à ce que les conseils citoyens soient composés au moins pour moitié par des membres du collège « habitants ». L'objectif de l'État était de donner l'opportunité à des personnes absentes ou exclues des autres dispositifs participatifs de pouvoir s'investir¹.

Cependant, en fonction des conseils citoyens, l'investissement des membres des deux collèges varie grandement. Parmi les membres associatifs ayant répondu à notre questionnaire, environ un tiers (36,3%) constate que les membres « habitants » sont minoritaires dans les espaces d'échanges du conseil citoyen. Ceci peut s'expliquer par le désengagement important et rapide des membres « habitants » découvrant ce type de démarche, alors que les membres associatifs seraient eux plus habitués à ce genre d'exercice. Nous supposons que certaines dynamiques locales favorisent l'implication des associations dans les conseils citoyens. En effet, si les conseils citoyens concernés par notre enquête sont fortement investis par les membres associatifs, ce n'est pas le cas d'autres conseils citoyens qui, au contraire, connaissent un investissement bien plus important de la part des membres du collège « habitants »².

Pourquoi observe-t-on des engagements aussi variables des membres des deux collèges en fonction des conseils citoyens et des territoires ? Peut-être que certains modes d'organisation des conseils citoyens favorisent l'investissement des uns aux dépens des autres ?

QUELLE RELATION ENTRE LES MEMBRES « HABITANTS » ET « ASSOCIATIONS » ?

Leur approche vis-à-vis du conseil citoyen peut parfois différer. Les membres associatifs sont davantage habitués aux temps des institutions. Les habitants, au contraire, souhaitent que le conseil citoyen puisse apporter des solutions concrètes et immédiates aux problèmes qu'ils soulèvent. Cette situation peut être génératrice de frustrations et donc de conflits ou de tensions entre les membres.

Pour éviter cela, le conseil citoyen doit travailler à être un lieu de mise en concordance des temporalités des pouvoirs publics, des associations et des habitants. L'enjeu ici n'est pas que les associations et les habitants s'alignent sur la temporalité des pouvoirs publics, comme il le leur est trop souvent demandé, que des efforts conjoints soient produits par tous pour favoriser une meilleure coopération entre les acteurs.

Les membres associatifs interrogés estiment également pouvoir apporter leur expérience aux membres habitants pour les aider à faire fonctionner le conseil citoyens plus efficacement. Les associations amènent donc leurs connaissances logistiques opérationnelles aux autres membres du conseil citoyen. Elles peuvent également transmettre leur expertise en matière d'organisation et d'animation du collectif.

Les relations entre membres associatifs et membres habitants sont donc généralement de l'ordre de la coopération, chacun pouvant apporter ses compétences au service du collectif.

« Les habitants apportent ce qui est leur connaissance du quartier. Il y en a qui sont professionnels et qui apportent ce que les associations n'apportent pas nécessairement. C'est un bon mélange. »

Béatrice, présidente d'une association culturelle

DES DÉBATS ÂPRES SUR LE MODE D'ORGANISATION DU COLLECTIF

L'État propose aux conseils citoyens de se constituer en association sans en faire une obligation³. Selon l'enquête du CGET d'avril 2016 relative à l'état d'avancement des conseils citoyens, 31 % d'entre eux dispose à cette date d'un statut associatif. Parmi eux, 17 % sont portés par une association préexistante et 14 % ont créé leur propre association⁴.

Ce sujet du mode d'organisation fait l'objet de positions très différentes, y compris au sein des représentants associatifs.

Pour certains conseillers citoyens, se constituer en association est considéré comme une contrainte. Ils ne souhaitent pas s'impliquer dans la gestion et la coordination d'une nouvelle association et désirent que le conseil citoyen continue d'être accompagné par les professionnels des collectivités locales. D'autres préfèrent fonctionner en collectif informel, autonome des pouvoirs publics, ou s'appuyer sur une association existante, qui aura pour charge de porter administrativement le conseil citoyen et lui permettre d'accéder aux financements. À l'opposé, ne pas s'organiser en association est considérée par certains comme pouvant nuire à l'efficacité du conseil citoyen, et donc à sa capacité à peser sur les décisions de la politique de la ville.

« Pour moi, être une association, c'est une force. On est un groupe, on est représentatif, on a un statut. Donc, quelque part on a une légalité. Parce que, quand on a un groupe informel, on ne sait pas qui fait quoi. Quand on va demander des choses à la mairie, va falloir faire un dossier. Ça ne se fait pas comme ça. Je trouve qu'il faut quand même être structuré. (...) Ça nous permet aussi de demander une subvention. »

Fabien, président d'une association de parents d'élèves

DES POUVOIRS PUBLICS ENCORE TRÈS IMPLIQUÉES DANS L'ANIMATION DES CONSEILS CITOYENS

Bien que les membres soient impliqués dans l'animation du conseil citoyen pour environ 40 % des répondants, les pouvoirs publics (État et collectivités locales) sont toujours très impliqués dans environ 66 % des cas⁵. Certains représentants associatifs tentent d'encourager une animation du conseil citoyen prise en main par les membres eux-mêmes.

64%

Des associations affirment
participer à l'animation
de leur conseil citoyen

1. Les personnes absentes correspondent à celles qui n'ont pas les moyens de s'investir dans les dispositifs participatifs en raison d'inadéquations avec leurs disponibilités. L'exclusion, quant à elle, correspond à une mise à l'écart de personnes qui ne possèdent pas les capitaux sociaux, politiques ou culturels nécessaires pour participer à un dispositif. Voir, Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie*, ed. Seuil, coll. La République des idées, 2008, p. 70-73.

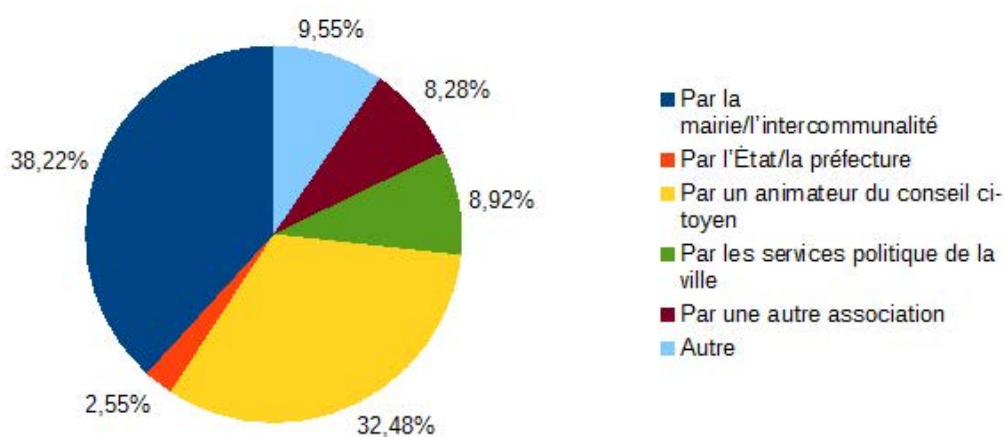
2. *Trajectoire ressources, Premiers temps de vie des conseils citoyens ; état de lieux, enjeux, préconisations*, 2016, p. 28.

3. Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, *Conseils citoyens : cadre de référence*, 2014, p. 11.

4. CGET, Enquête « flash » n°3 relative à l'état d'avancement des conseils citoyens, avril 2016. url : http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/cr_troisieme_enquete_conseils_citoyens_v3.pdf

5. En effet, dans un certain nombre de cas, l'animation du conseil citoyen est partagée entre les membres du conseil et les pouvoirs publics.

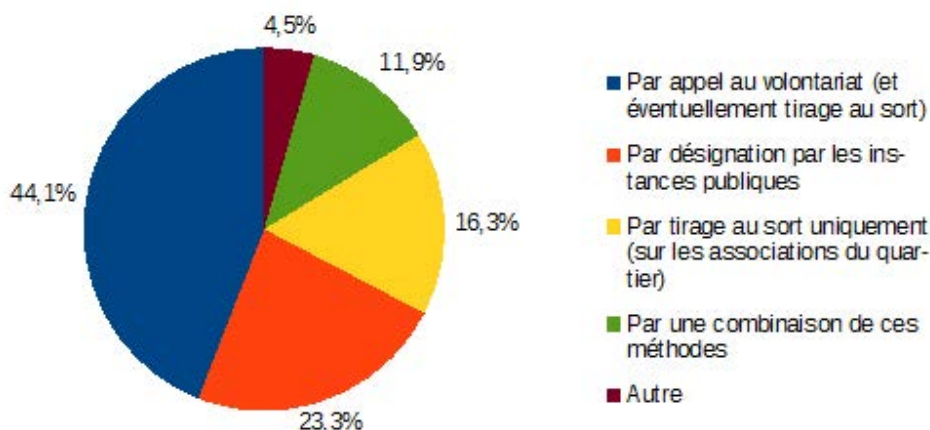
MODALITÉS D'ACCÈS DES ASSOCIATIONS AUX CONSEILS CITOYENS



→ Les collectivités locales jouent un rôle important dans la diffusion de l'information concernant la mise en place du conseil citoyen auprès des associations. Elles sont en effet souvent responsables de la phase d'installation du conseil citoyen. Lorsque les collectivités locales nomment une personne morale ou physique en tant qu'animatrice du conseil citoyen assez tôt dans la phase d'installation, c'est fréquemment elle qui se charge de mobiliser les associations. Certaines associations sont déjà en lien avec les services de politique de la ville qui les contactent pour leur présenter le conseil citoyen. D'autres bénéficient de leurs réseaux en obtenant l'information auprès d'associations partenaires.

Des associations principalement sélectionnées par appel à volontariat

Comment votre association a-t-elle été sélectionnée pour faire partie du conseil citoyen ?



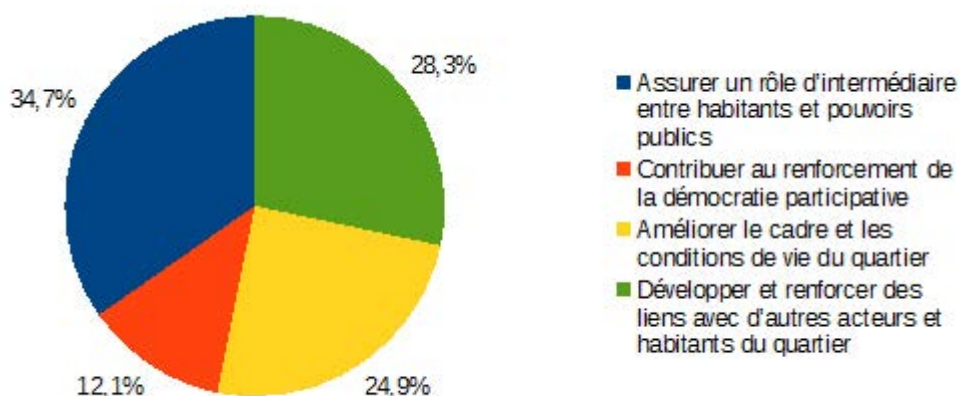
La diversité des modes de désignations des membres associatifs s'explique par l'absence dans la loi de modalités précises de désignation des membres du collège « acteurs locaux », contrairement aux prescriptions faites pour le collège « habitants avec notamment le recours au tirage au sort. Plus de la moitié des membres associatifs ayant répondu au questionnaire a intégré le conseil citoyen à la suite d'un appel à volontariat. Le tirage au sort, bien qu'il ne soit pas obligatoire pour les membres associatifs, est régulièrement utilisé. Cela peut être le cas quand l'appel à volontariat attire plus d'associations qu'il n'y a de places disponibles. Néanmoins, environ 16 % des répondants affirment que leur association a été sélectionnée par tirage au sort sans aucun appel à volontariat préalable. La question se pose donc de savoir sur quelle(s) liste(s) se sont appuyés les pouvoirs publics pour ce faire ? Le choix de la liste n'est en effet pas neutre sur le type d'associations amenées à siéger au conseil citoyen.

« Quand il y a eu le nouveau conseil citoyen, nous avons été sollicités pour candidater. Après réflexion, on s'est dit qu'il fallait quand même rester acteur sur le territoire et que l'on avait également une expertise que l'on pouvait apporter. Donc, on s'est proposé et on a été désigné pour faire partie du collège associatif. »

La manière dont les membres associatifs sont choisis fait l'objet de très peu de contrôle par l'État alors que l'un des objectifs des conseils citoyens est de mettre un terme à la possibilité pour les élus locaux de sélectionner les participants aux dispositifs participatifs de leur territoire. Comment favoriser un égal accès aux conseils citoyens pour l'ensemble des associations des quartiers prioritaires ? C'est une question sur laquelle il semble nécessaire que les pouvoirs publics et les acteurs se penchent pour préparer les prochains renouvellements des conseils citoyens en 2020.

Lakhdar, directeur d'une association éducative

Les motivations des associations à participer au conseil citoyen



> **Les associations peuvent être attirées par le conseil citoyen pour différentes raisons.** Certaines associations voient le conseil citoyen comme une opportunité pour nouer des liens avec d'autres associations, des acteurs publics ou pour mieux connaître les demandes et aspirations des habitants du quartier.

> **Améliorer le cadre et les conditions de vie du quartier :** D'autres associations considèrent que le conseil citoyen peut être un lieu d'échange sur les manières d'améliorer le cadre de vie et les conditions de vie des habitants ou de favoriser le vivre ensemble.

> **Contribuer au renforcement de la démocratie participative :** Des associations peuvent considérer le conseil citoyen comme une opportunité d'être associées davantage à la décision publique. D'autres associations peuvent être en faveur de davantage de participation citoyenne. Une partie des associations exprimant cet intérêt se revendiquent de l'éducation populaire, ou des mouvements d'émancipation politique.

> **Assurer un rôle d'intermédiaire entre habitants et pouvoirs publics :** Une grande part des associations considère qu'elles possèdent une légitimité pour s'exprimer au nom du quartier et de ses habitants. Elles se considèrent donc comme des porte-paroles des habitants du quartier. Certaines associations pensent également qu'elles peuvent apporter leur expertise aux autres membres du conseil citoyen.

> Les associations interrogées perçoivent le conseil citoyen comme un moyen de renforcer leurs rôles de « corps intermédiaire » entre habitants et pouvoirs publics mais aussi comme un outil de renforcement de leurs liens avec les autres acteurs et habitants du quartier. A l'aune de ces éléments, deux questionnements se font jour :

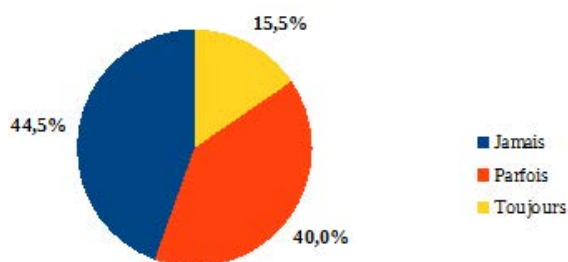
- > Quelles stratégies les associations développent-elles pour assurer ce rôle de « corps intermédiaires » qu'elles revendiquent ?
- > Quelle vision ont-elles de leur rôle dans des démarches participatives ?

Certains membres associatifs que nous avons interviewés considèrent qu'ils sont au conseil citoyen uniquement pour apporter leur expertise aux habitants. Or, un des objectifs du conseil citoyen est de permettre l'émergence d'une intelligence collective à travers le partage de points de vue entre habitants, associations et autres acteurs locaux. Les membres associatifs pourraient également bénéficier de l'expertise des habitants sur des sujets qu'ils pensent maîtriser ou sur des sujets sur lesquels ils ne travaillent pas. Une des pistes de progression du fonctionnement des conseils citoyens est d'améliorer la façon dont les associations dont l'objet social diffère des sujets traités contribuent de façon générale aux échanges.

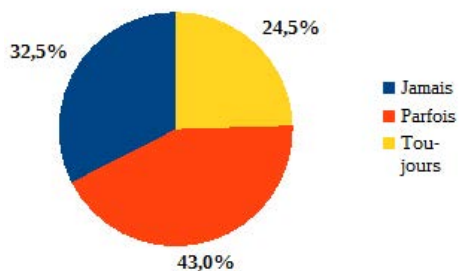
LE RAPPORT DES ASSOCIATIONS AU CONSEIL CITOYEN

Préparation des conseils citoyens au sein de l'association

Préparation en amont



Réalisation de comptes-rendus (oraux ou écrits)



Les représentants associatifs considèrent qu'il est plus important de faire un retour sur les réunions du conseil citoyen à leur association qu'il l'est de préparer les réunions du conseil citoyen en amont. Certains considèrent, en effet, que les positions de leur association sur les sujets discutés au conseil citoyen sont suffisamment connues et partagées pour qu'ils puissent se positionner sans risquer de « trahir » les autres membres de l'association.

Il y a néanmoins des représentants associatifs qui ne préparent ni les réunions du conseil citoyen en amont avec leur association, ni ne lui font de compte rendu.

➡ Nous pouvons formuler deux hypothèses. La première est que certains représentants associatifs considèrent que leur présence au conseil citoyen est un engagement personnel. La seconde hypothèse est que certaines associations ne considèrent pas le conseil citoyen comme suffisamment important ou influent pour que cela nécessite un travail spécifique au sein de leur association. Leur participation au conseil citoyen serait donc principalement pour suivre son avancement au cas où son action deviendrait un jour pertinente. Cela pose la question de la nature de la représentation associative au sein des conseils citoyens : s'agit-il de faire participer des personnes engagées dans le milieu associatif ou de réellement mobiliser les associations en tant qu'organisation collective ? S'il semble que l'objectif initial était de mobiliser les associations, en tant que telles, les modalités de fonctionnement des conseils citoyens ne semblent pas avoir pris en compte leurs spécificités

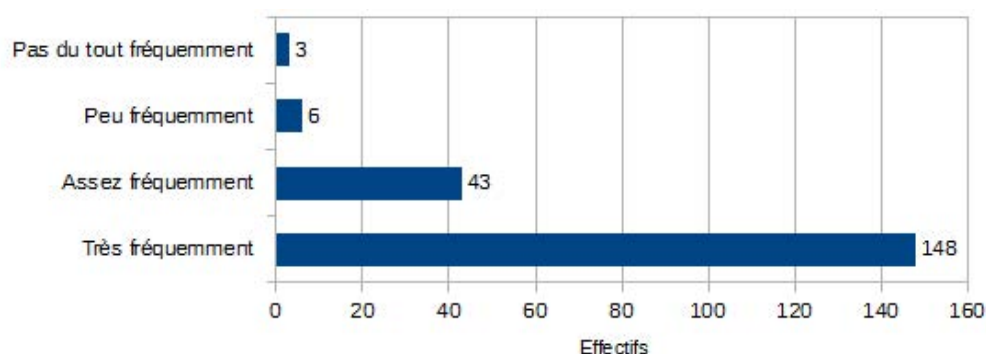
Il est donc nécessaire que les associations, en tant que personnes morales, soient considérées comme membres à part entière du conseil citoyen et non uniquement par le biais d'un de leurs bénévoles ou salariés. De telles dispositions pourraient être inscrites dans le cadre légal, au même titre que les règles qui définissent la sélection des membres du collège « habitant ».

« Souvent ce sont des sujets que l'on a l'habitude de traiter, donc moi, je connais la position du conseil d'administration et de l'équipe. Mais si c'était un sujet qui pouvait faire débat, on en discuterait avant. Mais ce n'est jamais arrivé. (...) Sur les commissions auxquelles j'ai participé, il n'y a jamais eu de désaccord qui mériterait que l'on en discute avant. »

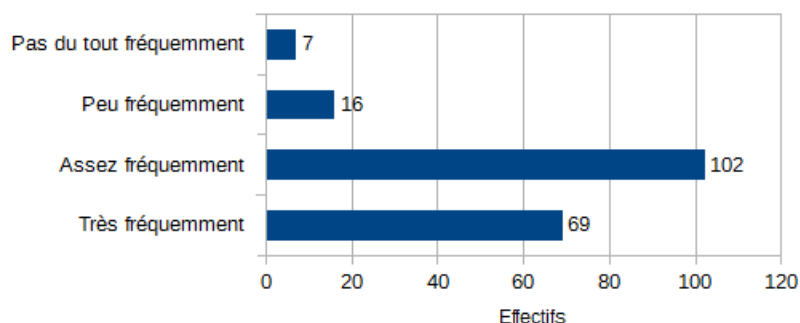
Lakhdar, directeur d'une association éducative

Des associations satisfaites de leur inclusion au sein du conseil citoyen

Sentiment d'être informé des nouvelles concernant le conseil citoyen



Sentiment que leur avis est pris en compte et valorisé au sein du conseil citoyen



Relations entre collège associatif et collège habitant

→ La crainte de voir des associations imposer leurs volontés aux habitants émane le plus souvent des pouvoirs publics. Les associations peuvent être considérées comme étant « orientées », c'est-à-dire voulant favoriser leur propre intérêt. A l'opposé, des membres habitants peuvent également soupçonner les associations de collusion avec les pouvoirs publics. Néanmoins, nous n'avons pas pu déterminer l'existence d'une telle méfiance, car nous n'avons rencontré que des membres associatifs. Par contre, plusieurs membres associatifs d'un conseil citoyen nous ont exprimé leur méfiance envers certains membres habitants qu'ils suspectaient de défendre les intérêts de la majorité municipale.

Cette méfiance entre associations et habitants est souvent le signe d'une mauvaise cohésion de groupe. Comme nous l'avons vu précédemment, les formes d'organisation et le statut des animateurs varient grandement en fonction des conseils citoyens. Une réflexion menée par tous les acteurs concernés par les conseils citoyens (les habitants, les associations, l'État, les collectivités locales, etc.) est donc nécessaire pour réfléchir aux conditions favorisant l'émergence d'une parole réellement collective.

CONSEILS CITOYENS ET POLITIQUE DE LA VILLE

La participation des conseils citoyens aux instances de pilotage de la politique de la Ville

Votre conseil citoyen participe-t-il au comité de pilotage de politique de la ville ?

	Effectifs	Fréquence
Oui	125	61,3%
Non	55	27,0%
Ne sait pas	24	11,8%
Total	204	100,0%



Parmi les répondants au questionnaire, une majorité est membre d'un conseil citoyen qui participe au comité de pilotage de la politique de la ville. Malgré cela, certains membres associatifs critiquent le manque d'accès de leur conseil citoyen à la décision publique.

Deux des membres associatifs que nous avons interviewés remettent en question la volonté réelle de la municipalité d'assurer au conseil citoyen la possibilité de contribuer à l'élaboration des politiques publiques. Le conseil citoyen est en effet un dispositif imposé aux collectivités locales par l'État, ce qui peut créer des tensions lors de sa mise en place.

« C'est tout fait à l'envers, en fait. On ne peut pas demander aux gens de participer à une réflexion si la réflexion elle est déjà finalisée de leur côté et que l'on fait tendre les gens vers ça. Ça veut pas dire que ça ne pourrait pas tendre vers quelque chose de commun, mais la manière dont c'est fait, les gens se braquent parce qu'ils se disent : "où est notre pouvoir de décision, où est notre pouvoir de proposition ?". Donc, on réfléchit pour les gens et ensuite on essaye de les convaincre. Je pensais que le conseil citoyen ça devait être le contraire. Là, c'est pas encore au point. »

Clément, directeur d'une association culturelle

CE TRAVAIL a été coordonné par Ahmed El Khadiri, responsable de l'animation et du développement du réseau du Mouvement associatif. L'enquête a été réalisée par Mathias Rosenzweig en sa qualité de consultant. Il a notamment rédigé son mémoire de recherche en Master 2 sur des sujets connexes "Comment les collectivités locales cherchent-elles à mobiliser les habitants ? Etude de deux dispositifs lillois.". Il a depuis ce travail débuté une thèse à l'Université Charles de Gaulle-Sciences humaines, Lettres et Arts ayant pour sujet : "Les conseils citoyens, vers un nouvel élan de la démocratie participative ?"

ONT CONTRIBUÉ à la réflexion sur les objectifs et au suivi de cette enquête :

Chloé Jacquard du Mouvement associatif de Bourgogne Franche Comté, Claire Bizet et Maxime Godefroy du Mouvement associatif des Hauts de France, Isabelle Ballay et Anne-Sophie Marchal de Lorraine Mouvement associatif, Simon Cottin-Marx et Frédérique Pfrunder du Mouvement associatif.

ONT PARTICIPÉ à la diffusion du questionnaire de l'enquête :

Le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), Profession Banlieue, le Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CRDSU) Auvergne Rhône Alpes, Pays et quartiers d'Aquitaine, Inter-réseaux des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU), Ville et Banlieue, Centre de Ressources Politiques de la Ville PACA, Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, Métropole Européenne de Lille, Citoyens et Territoires, l'Association Nationale des Délégués du Préfet, la Préfecture du Nord, la Préfecture du Rhône

LES AUTEURS DE CE RAPPORT tiennent tout d'abord à remercier l'ensemble des conseillers citoyens associatifs qui ont répondu à notre enquête et ceux qui ont accepté de se prêter au jeu des entretiens.

Ils sont également reconnaissants à, personnellement, Kais Marzouki, Maria Cunha, Damien Bertrand, Frédérique Bourgeois, Claire Lemeunier, Benoît Boissière, Bernard Bensoussan, Mustafa Berra, Jérémy Louis, Claudine Felez, Johan Chanal, Michel Garcia, Xavier Inglebert et Sophie Elizéon pour leurs concours à ce travail.

Enfin, ils remercient cordialement Maxime Godefroy, Frédérique Pfrunder, Lucie Suchet et Marion Boinot pour leurs relectures attentives et exigeantes ainsi que Morgane Felix et Fula Mesika pour le travail de mise en page du rapport.